



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



CONVENTION de MOYENS et d'OBJECTIFS
du LABORATOIRE d'INNOVATION PUBLIQUE
de NOUVELLE-AQUITAINE
- “LaBase” -

ENTRE

Le DÉPARTEMENT de la GIRONDE,

Représenté par Monsieur Jean-Luc GLEYZE, en sa qualité de Président du Conseil départemental de la Gironde,

D'une part,

ET

L'ETAT,

Représenté par Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QU'IL SUIT :

Préambule

LaBase, laboratoire régional d'innovation publique de Nouvelle-Aquitaine, est originellement un projet interinstitutionnel soutenu par le fonds "transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique" du programme d'investissement d'avenir. La direction interministérielle de la transformation publique vient en appui de ce projet et anime la démarche nationale d'animation des 12 laboratoires en France. Les membres fondateurs de LaBase sont l'Etat (SGAR et DREAL), Bordeaux Métropole et le Conseil départemental de la Gironde.

Le laboratoire régional d'innovation publique « LaBase » est arrivé au terme de sa phase d'expérimentation officielle de dix-huit mois le 17 novembre 2018, selon les termes de la convention initiale relative au financement du laboratoire régional d'innovation publique «LaBase » (annexé à la présente convention). Il a fonctionné sur les moyens propres de chaque partenaire jusqu'à fin 2020.

Après plus de trois ans de d'expérimentation et de fonctionnement, le laboratoire régional d'innovation « LaBase » a rencontré son public (685 ateliers et plus de 8 000 participants aux différentes séquences organisées depuis 2017) et s'inscrit pleinement dans la dynamique de transformation du service public comme un lieu favorisant la coopération inter-administrations et la participation des citoyens à la co-construction de solutions innovantes. Ses principes de fonctionnement respectent et mettent en œuvre les valeurs et les méthodes développées dans le *Manifeste de l'innovation publique* publié en mars 2017.

Comme suite aux annonces de la ministre de la transformation et de la fonction publique en faveur d'un renforcement de l'action et des moyens des laboratoires d'innovation territoriale, la nouvelle version de LaBase prévoit un engagement accru de l'État pour faire de LaBase un acteur majeur de la transformation publique au cœur de nos territoires.

Article 1 - Objet et objectifs de la convention

1.1 - La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat établi entre l'État et le département de la Gironde pour le financement du laboratoire régional d'innovation publique, LaBase. Elle définit également les obligations des parties, notamment en matière de suivi.

1.2 – La présente convention a défini, dans une perspective de recherche de fort impact, quatre axes et poursuit les objectifs suivants :

- Axe Planète : Accompagner la prise de conscience en élaborant et testant des dispositifs publics qui incluent dès leur conception les enjeux climatiques, écologiques et sociétaux. Les chantiers de transformation sont connectés aux 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et à l'application de la norme internationale ISO 26000 de responsabilité sociétale des organisations. Ils incluent l'adaptation et la résilience territoriale.

- Axe Proximité : Renforcer la proximité et contribuer à la territorialisation des services publics au plus près des besoins dans une perspective d'efficacité et de meilleure prise en compte des besoins et attentes des territoires et des citoyens (cf baromètre des résultats de l'action publique).

- Axe Inclusion : Placer les publics au centre de la réflexion après avoir identifié leurs besoins et leurs attentes, en s'assurant de l'inclusion de l'ensemble des publics concernés, en

particulier les publics en situation de fragilité, afin d'adapter, transformer les solutions existantes et de produire des solutions nouvelles portant sur les besoins émergents ou non couverts.

- **Axe Simplification :** Proposer des services publics simplifiés qui soient compréhensibles et faciles d'accès aux publics, afin de faciliter la vie des usagers et des agents publics.

En transversalité à ces axes, l'opération « Se transformer pour transformer » est un programme de développement des capacités des acteurs publics comme des acteurs locaux pour produire et contribuer au changement par la découverte et la mise en pratique des techniques et boîtes à outils de l'innovation, la facilitation, le design, l'intelligence collective et l'implication citoyenne.

Ces axes de travail sont traduits dans un programme de travail (annexé à la présente convention) qui identifie et recense les actions à développer au cours des années 2021-2022. Il constitue au titre de l'année 2021, la feuille de route d'ensemble pour le laboratoire d'innovation publique LaBase avec pour perspective, la production de résultats et d'actions concrètes.

Autour des co-signataires de la présente convention, une nouvelle gouvernance élargie inclura de manière modulable, par cercle et degré d'engagement, de nouveaux partenaires pour le pilotage stratégique et la coordination opérationnelle de chacun des axes. Ces partenariats seront formalisés par ailleurs (voir annexe).

Le laboratoire d'innovation publique de Nouvelle-Aquitaine, LaBase, est attendu sur sa capacité à produire des solutions concrètes à partir de nouvelles approches, c'est-à-dire sa capacité à modifier, transformer les dispositifs publics existants d'une part ; à initier et proposer de nouveaux dispositifs publics, d'autre part.

En dialogue et connexion avec les acteurs de la recherche, LaBase accueillera également des terrains de recherche-action pour la production de nouvelles connaissances utiles à la transformation des organisations et des territoires.

Le programme de travail est composé par une liste non exhaustive de projets présentés et portés par les parties signataires. Il pourra évoluer au cours de l'année en fonction de la vie des projets. L'ensemble des résultats engendrés et actions mises en place feront l'objet d'une évaluation.

Article 2 - Durée de la convention

Les parties à cette convention s'engagent pour deux ans à compter de la signature de la présente convention. Celle-ci pourra être reconduite annuellement après l'exposé des résultats et de leur évaluation par l'ensemble des parties.

L'entrée en vigueur de la convention sera effective après la présentation et le vote de la convention dans les assemblées délibérantes des institutions concernées. Le budget de fonctionnement sera calculé en conséquence au prorata.

Article 3 : moyens de fonctionnement du laboratoire LaBase

3.1 - Montant de l'engagement financier de partenaires

- L'État s'engage à participer à hauteur de 100 000 € par an.
- Le département de la Gironde s'engage à participer à hauteur de 50 000 € par an

D'autres ressources seront recherchées en opportunité au moyen des appels à projets nationaux et européens destinés à incuber et développer les projets proposés/portés par le laboratoire LaBase.

3.2 : Répartition du budget par les membres signataires

Les moyens financiers mis en commun pour le fonctionnement du laboratoire LaBase sont utilisés pour financer le poste du ou de la responsable d'animation, pour accompagner la montée en compétences des membres signataires sous l'impulsion du ou de la responsable et pour développer les projets communs, inscrits dans le programme de travail annuel du laboratoire LaBase.

D'autres ressources seront recherchées par opportunité en fonction des différents appels à projets nationaux et européens pour le développement des projets incubés.

L'annexe financière à la convention précise la ventilation prévisionnelle des recettes et dépenses du laboratoire d'innovation territoriale.

3.3 : -Ressources humaines consacrées au laboratoire LaBase

Chacun des partenaires s'engage à fournir une participation équivalente à 0,5 ETP pour l'État et 0,5 ETP pour le Conseil départemental.

3.4. Locaux

Le département de la Gironde met à disposition 18h/semaine les locaux girondins de LaBase et assume les frais de confort d'usage (ménage, chauffage, accès...). Il accueille le poste de travail du ou de la responsable d'animation du laboratoire LaBase.

D'autres lieux pourront être identifiés dans le cadre de nouveaux partenariats restant à définir.

Dans le cadre de l'essaimage à l'échelle de la région, il sera étudié la possibilité de s'appuyer sur des locaux d'autres collectivités de Nouvelle-Aquitaine ou de la DREAL à Poitiers et Limoges notamment.

Article 4 – La gouvernance partagée

4.1 : L'installation d'un comité stratégique

Le comité stratégique est composé des représentants de chaque institution. Pour les collectivités territoriales, le représentant sera le Directeur général des services ou toute autre personne désignée par lui pour le représenter. Pour les services de l'Etat, la préfecture de région sera représentée par le Secrétaire général pour les affaires régionales et la DREAL par sa directrice, ou toute autre personne désignée pour les représenter.

Le comité stratégique se réunit annuellement pour fixer les objectifs annuels et dresser un bilan des travaux du laboratoire. Il entérine les orientations pour l'année à venir.

Il inclut les représentants des comités stratégiques des différents axes de travail.

4.2 : La poursuite du travail du comité technique à l'échelon opérationnel

Le comité technique se réunit hebdomadairement pour suivre le programme de travail qui porte sur les actions de communication et de promotion, le programme de formation, le suivi des projets communs, décider des choix opérationnels, amender la liste des projets en cours et à venir, définir et mettre en place l'organisation des projets, évaluer la pertinence des partenariats externes par des actions conjointes devant aboutir ou non, à un accord de partenariat .

4.3 : Gouvernance élargie

Dans une perspective de coresponsabilité et d'ancrage durable des transformations engagées, les membres du comité technique du laboratoire LaBase s'engagent à accomplir les démarches visant à inclure les directions métiers ou support dans les projets accompagnés par la laboratoire LaBase.

Article 5 : La constitution de l'équipe d'animation multi-sites à l'échelle régionale

5.1 : Positionnement et place du ou de la responsable d'animation du laboratoire LaBase

La fiche de poste existante est modifiée afin d'intégrer les évolutions et les résultats du laboratoire LaBase sur la période initiale, et d'adapter les contours du poste aux nouveaux objectifs du laboratoire. L'évolution de la fiche de poste et de ses conditions de rémunération entraînent la mise en place d'un jury de sélection pour déterminer le profil correspondant aux objectifs fixés par les membres signataires au titre de la convention 2021.

Le recrutement du ou de la responsable d'animation du laboratoire LaBase s'effectue sur la base d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable dont l'employeur est le Département de la Gironde. A ce titre, le ou la responsable d'animation est un agent public de cette collectivité. De par son positionnement à la tête du laboratoire Labase, il ou elle aura pour autorité fonctionnelle les autres membres signataires. Ce positionnement spécifique l'amène à être à la fois, le garant des objectifs communs et l'interlocuteur privilégié de chacun des membres signataires.

Il ou elle fait l'objet d'une évaluation annuelle dévolue au Département de la Gironde qui évalue, en accord avec les membres du comité technique, l'ensemble de son action et qui lui fixe la nature des objectifs pour l'année suivante, en fonction du déroulé du programme de travail et du bilan réalisé.

Pour déployer le programme de travail 2021, le ou la responsable d'animation s'appuie sur un budget de fonctionnement dédié qui permet l'achat de prestations de services, ainsi que de moyens additionnels.

5.2 : Moyens complémentaires sur chaque site

Afin de favoriser l'essaimage des projets et actions de LaBase à l'échelle de la région, il sera étudié la possibilité de s'appuyer sur les sites de la DREAL à Poitiers et Limoges.

Sur le site de Bordeaux, le laboratoire LaBase pourra avoir recours à des moyens complémentaires pour assurer et couvrir les actions de communication et la coordination multi-sites.

Ces moyens complémentaires pourront s'apparenter à d'autres ETP mis à disposition, des stagiaires suivant les besoins, répartis entre les membres signataires.

Article 6 : les principes et modalités d'actions

6.1 : La structure du programme de travail 2021

Le programme de travail se décline selon les 4 axes de travail définis ci-dessus et distingue 3 modalités d'intervention du laboratoire LaBase. Le programme de travail 2021 situé en annexe décrit la liste des projets identifiés pour 2021. Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive et sera susceptible d'intégrer des évolutions/modifications au gré de l'avancement des projets et des opportunités reçues au cours de l'année 2021. Il constitue une base de travail de référence pour les membres signataires et le ou la responsable de l'animation ; ainsi que pour la réalisation de la phase d'évaluation pour établir le bilan 2021.

Pour chacun des 4 axes de travail (Proximité, Inclusion, Planète et Simplification), les modalités d'actions de LaBase sont de 4 ordres :

- Montée en compétences : formations-actions « mains à la pâte », sessions d'approfondissement et de test de nouveaux outils d'innovation et de facilitation, chantiers-écoles...
- Exploration et incubation de projets : ateliers « crash-test », « de l'idée au projet », « accélérateurs de projet », récolte des idées des agents
- Facilitations ponctuelles : design d'événements à visée transformatrice internes ou partenariaux
- Chantiers de transformation : sur des sujets à fort impact et d'intérêt partagé par tous les partenaires, l'accompagnement de LaBase se construit en lien fort avec les services concernés dans chaque organisation en veillant à l'hybridation des profils et compétences et à l'inclusion des usagers dans la conception et le test de solutions réellement à la hauteur des enjeux.

La structuration du programme opérationnel (annexé à la présente convention) vise l'équilibre des différentes modalités d'action pour chaque axe de travail.

6.2 : L'équilibre territorial

L'accessibilité du programme sera facilitée pour tous les agents publics des membres signataires où qu'ils soient sur le territoire. Des modalités spécifiques sont conçues pour les sites de Poitiers et de Limoges à l'échelle régionale ainsi que pour les territoires infrarégionaux (Labo'mobiles et expérimentations territoriales).

6.3 : L'arbre de décision appliqué aux projets suivis

Un arbre de décision est validé et diffusé afin de garantir la transparence des arbitrages. Il est annexé à la présente convention.

6.4 : La valorisation des capacités et des idées des agents via la récolte des idées :

LaBase lancera une « récolte des idées des agents pour améliorer le service public » auprès des personnels des administrations partenaires. Les idées lauréates seront incubées à LaBase sur une durée limitée.

Article 7 : les différents niveaux de partenariat

7.1 – Le partenariat avec le CNFPT

La montée en compétences des agents publics étant un déterminant de l'appropriation et de la diffusion d'une culture de l'innovation, un partenariat avec le CNFPT sera concrétisé en 2021.

7.2 – Les autres partenaires associés à la gouvernance territoriale de l'innovation publique s'inscrivent dans un écosystème territorial d'innovation. Tout partenariat public ou privé contribuant à renforcer cet écosystème et l'implication du laboratoire LaBase sera valorisé.

7.3. Les réseaux nationaux

La participation à la communauté nationale des laboratoires d'innovation publique animée par la direction interministérielle à la transformation publique est importante pour optimiser la veille et l'échange des meilleures pratiques. Elle inclut la participation aux événements nationaux dédiés, dont le mois de l'innovation publique.

Selon le niveau de collaboration, ces partenariats pourront faire l'objet de conventions spécifiques.

Article 8 – Evaluation

Les actions et les résultats issus du programme de travail 2021 feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un suivi par indicateurs, donnant lieu à un bilan qui sera présenté devant les membres du comité stratégique, et une discussion entre les membres signataires. Ce bilan s'il est jugé positif par les membres signataires, servira à l'élaboration d'un nouveau programme de travail formalisé par le renouvellement de la convention et du poste du ou de la responsable d'animation.

Cette évaluation pourra s'appuyer entre autres, sur les indicateurs de référence produits par Planète Publique dans le cadre de l'évaluation nationale des laboratoires territoriaux d'innovation rendue publique en 2019. Elle pourra également s'appuyer sur les services en charge de l'évaluation des politiques publiques des membres signataires.

Article 9- La communication du laboratoire LaBase et du programme des évènements

L'État et le département de la Gironde s'engagent réciproquement à mentionner leurs soutiens financiers respectifs, notamment en faisant figurer leurs logos sur les documents et publications officiels de communication relatifs à l'action financée.

Chaque partenaire s'engage à diffuser par ses moyens de communication interne le programme d'activités mensuel du laboratoire LaBase à ses agents.

L'identité visuelle du laboratoire LaBase est également marquée dans les différents supports de communication des travaux communs (logo, charte graphique partagée...). L'ensemble des productions communes doit être librement accessible et ré-employable par tous (licence Créative Commons CC by SA).

Article 10 - Modification de la convention/résiliation de la convention

10.1 - Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

10.2 - Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecte pas les termes de la présente convention, la partie lésée peut demander la résiliation de la convention sans préjudice de dommages-intérêts, dans les deux mois après réception de la demande par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 11 - Litiges

11.1 - En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

11.2 - En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Bordeaux.

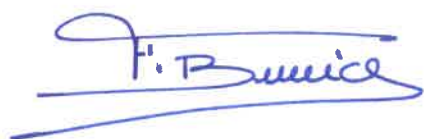
Article 12 - Exécution de la convention

La préfète de région, le président du Conseil Départemental de la Gironde, et la directrice régionale des finances publiques du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

Annexes : Schéma de gouvernance
Annexe financière

Fait en 2 exemplaires à Bordeaux, le **10 JUIN 2021**

La Préfète de région



Fabienne BUCCIO

Le Président
du Conseil Départemental
de la Gironde



Jean-Luc GLEYZE

Territoire 100% inclusif

Participation et implication citoyennes

Jeunesse

Entraide

Egalité - Diversité

Axe : INCLUSION

4. Intérêt participation / contribution / montée en capacité

Charte valeurs et réciprocités

3. Partenariat projet

Partenariat

2. Co-pilotage thématique

Convention

1. PILOTAGE

Stratégie et moyens globaux de coordination

CONVENTION GLOBALE

Axe : PLANETE

Agenda 2030

Territorialisation ODD

Responsabilité sociétale

Résilience territoriale

Transitions écologiques

Territoires nourriciers

Vers une gouvernance ouverte et agile

de LaBase

Des cercles d'implication

4 axes interdépendants

1 socle de transformation

- Modernisation
- Dématérialisation
- Ecrits administratifs
- Démarches administratives
- Process administratifs
- Collaborations

Axe : SIMPLIFICATION

Axe : PROXIMITE

Communs

Labo'mobiles

Coopérations

Se transformer pour transformer

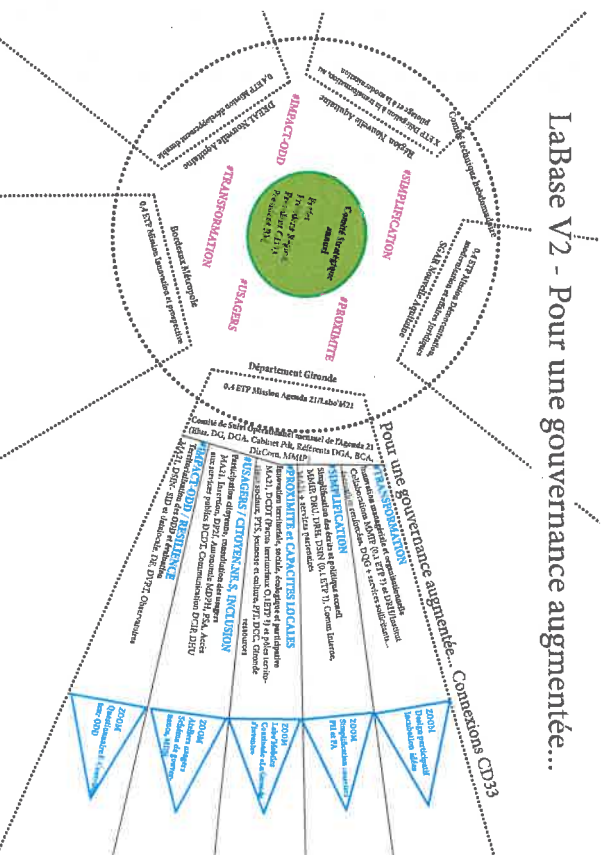
Vers une gouvernance ouverte, agile et résiliente de LaBase...

...Intégrer les partenariats actifs 2021

Depuis 2017, la gouvernance de LaBase est paradoxalement assez «classique» :

- une structuration d'un pilotage stratégique formalisé sous forme de convention annuelle ou pluriannuelle (Etat - Région - Métropole - Département Gironde) qui détermine les valeurs, les objectifs communs et les moyens alloués par les partenaires sur le fonctionnement du laboratoire d'innovation
- Un comité technique hebdomadaire en charge du pilotage de la mise en oeuvre opérationnelle des objectifs communs
- Des formalisations ponctuelles de partenariats pour prestation (formation, facilitation graphique ou accompagnement de projet - design, codeveloppement...), projet thématique (ex : Convention ARS - Région NA dans le cadre du projet VITREX / NéoTerra) ou appel à projet (ex: Défis cartes blanches)

LaBase V2 - Pour une gouvernance augmentée...



A ces modalités de gouvernance partagée de LaBase, s'ajoutent les modalités de gouvernance élargie au sein de chaque organisation partenaire qui mobilise l'ensemble des directions et services concernés par les chantiers et projets testés et développés à LaBase (Voir le dessin de la gouvernance augmentée pour le Département de la Gironde fin 2018).

VERS UNE GOUVERNANCE PLUS OUVERTE

Ces modalités actuelles sont bien articulées et performantes tout en étant néanmoins assez inaccessibles et peu lisibles pour qui n'est pas membre du comité technique. C'est un élément de fragilité pour l'inscription du Laboratoire IP dans la durée.

Il faut aujourd'hui gagner en souplesse d'organisation en proposant des accès différenciés à la gouvernance de LaBase.

Le schéma page suivante propose une première cartographie (à compléter) des partenariats actifs en 2021 situés selon les 4 modalités simplifiées d'association à la gouvernance et en fonction des principaux objectifs communs de LaBase. Ce nouveau format sera testé avec les partenaires identifiés au 1er semestre 2021.



Territoire 100% inclusif

Participation et implication citoyennes

Jeunesse

Entraide

Egalité femmes-hommes

Axe : INCLUSION

Femmes en management DREH AATF

Gouvernance autonome CNSA

Charte de la participation citoyenne MTE

Carte blanche SDF BxMétro - Soinum

Carte blanche Habitat DITP - ADIL

Accet global Pôle Emploi

ICPC Démocratie Ouverte

Territoire 100% inclusif AMI Etat - ARS

GOVERNANCE

4. Intérêt participation / contribution / montée en capacité

Charte valeurs et réciprocités

3. Partenariat projet

Partenariat

2. Co-pilotage thématique Convention

1. PILOTAGE
Stratégie et moyens globaux de coordination

CONVENTION GLOBALE
DITP - SGAR - DREAL
CD33

Incubateur ODD - CGDD ScPoParis

Futurs Actis (Région NA - Rech)

Université des transitions

Carte blanche qualité de l'air DITP - ATMO

NEO TERRA Région NA

VITIREV ARS + Région

INRAE Bdx Sc-Agro

Thèse CIFRE

Gouv Alim BxMétro/Calit Inter-PAT

RESONANCE Région NA + AFNOR

Agenda 2030

Territorialisation ODD

Responsabilité société

Résilience territoriale

Transitions écologiques

Territoires nourriciers

Axe : PLANETE

Axe : SIMPLIFICATION

Modernisation

Dématérialisation

Ecrits administratifs

Démarches administratives

Process administratifs

Collaborations

Simplification actes décès BxMétropole

Connecteur Recherche FING

Track déchet chambre des métiers

Manifeste de la transformation publique DITP

CNEPT Nouvelle Aquitaine

Prestataires formations

Fabrique du changement

Riposte Créative Lab CNEPT

Communauté Lab IP territoriale Innovateam

LabCom MSH Poitiers

Labo'Mobiles Ellyx et LABCOM

Fabrique des Transitions + UNADEL

Wiki territorial Communauté fibre

Cousinades territoriales Acteurs 33

Master ESS et IS ScPo Bx

Communs

Labo'mobiles

Coopérations

Axe : PROXIMITE

Se transformer pour transformer

Dépenses à couvrir 24 mois			Apports des partenaires			
L'équipe du Labo						
	Nature de la dépense	Montant Total.	PR et FTAP	SGAR	DREAL	Département
				0,25 ETP	0,25 ETP	0,5 ETP
Pilotage général du projet	Valorisation des postes	120000 €		30000 €	30000 €	60000 €
Animation du Labo	Appui à l'animation	100000 €	100000 €			
Fonctionnement et promotion du Labo						
Moyens généraux	Loyer + fluides + déplacements + équipements numériques	10000 €				10000 €
Prestation intellectuelles d'appui	Prestations - Défis cartes blanches et AP - Intrapreneuriat et récolte des idées des agents Prototypage et expérimentations	140000 €	100000 €			40000 €
Formation-action "Mains à la pâte"		40000 €				40000 €
Organisation d'événements / communication	Prestation	10000 €				10000 €
Totaux		420000 €	200000 €	30000 €	30000 €	160000 €

